

**Délibération n°2021-10-02**

**Agrandissement du nouveau cimetière**

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2021

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire de séance : Laurence MARCASSE

L'an deux mil vingt et un, le 7 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Francheville, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la mairie en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Maire

Présence au Conseil Municipal et vote :

Groupes	Conseillers Municipaux	Présents	Absents	Pouvoir à	Pour	Contre	Abst	
Francheville naturel-lement	Michel RANTONNET	x			X			
	Laurence MARCASSE	x			X			
	Claude GOURRIER	x			X			
	Christine BARBIER	x			X			
	Daniel AUDIFFREN	x			X			
	Emilie MAMMAR	x			X			
	Michel GRESSOT	x			X			
	Sophie PAGNOUD	x			X			
	Olivier de PARISOT	x			X			
	Claire POUZIN	x			X			
	Georgette BARBET			x	Laurence MARCASSE	X		
	Jean-Paul VERNAT	x				X		
	Marie-Christine BILLE	x				X		
	Marc VINCENT	x				X		
	Patricia MORIN	x				X		
	Pascal ARDILLY			x	Daniel AUDIFFREN	X		
	Marie-Anne D'HONNEUR	x				X		
	Francis TREMBLEAU	x				X		
	Philippe SADOT			x	Claude GOURRIER	X		
	Blandine SCHMITT	x				X		
Christophe VIOUX			x	Sophie PAGNOUD	X			
Claire PRECLOUX	x				X			
Audrey BONDUELLE	x				X			
Gaëtan VERNEY			x	Claire POUZIN	X			
Laëtitia SERIS	x				X			
Demain Francheville Respire	Bernard LEGRAND			x	Cyril KRETZSCHMAR	X		
	Cyril KRETZSCHMAR	x				X		
	Hélène DROMAIN	x				X		
	Elké HALLEZ	x				X		
Vivre Francheville	Jacqueline LEBRUN	x			X			
	Marc BAYET	x			X			
	Jean-Claude BOISTARD	x			X			
	Caroline PARIS	x			X			

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 33

Nombre de votes Pour : 33

Nombre de votes Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

**Délibération n°2021-10-02**

**Agrandissement du nouveau cimetière**

Rapporteur : Laurence MARCASSE

Afin d'anticiper les besoins de la collectivité, il est envisagé l'agrandissement du nouveau cimetière sur une partie de la parcelle BW 35 d'une superficie d'environ 3 000 m<sup>2</sup>, propriété communale. Le cimetière et l'agrandissement projeté sont en zone naturelle (zone N) dans laquelle les équipements publics tels que les cimetières sont autorisés.

Le nouveau cimetière dispose de 600 concessions traditionnelles et arrive à saturation (15 concessions disponibles). L'agrandissement du cimetière donnerait la possibilité de créer environ 400 concessions supplémentaires et de répondre ainsi aux besoins de la collectivité pour les 30 prochaines années.

Dès adoption de la présente délibération, un marché de maîtrise d'œuvre sera publié afin d'assister la commune dans la réalisation des études préalables, la passation des marchés de travaux, la direction et l'exécution desdits travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2223-1,  
Considérant la nécessité d'agrandir le nouveau cimetière arrivant à saturation,  
Considérant la parcelle BW 35, propriété communale, sur laquelle est envisagée cet agrandissement,  
Considérant le classement du cimetière et son agrandissement projeté en zone N au PLU-H,  
Considérant la possibilité de créer environ 400 concessions traditionnelles supplémentaires sur cette parcelle,

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en Commission Ressources en date du 28 septembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** le principe de l'agrandissement du nouveau cimetière,

**DÉCIDE** de lancer la procédure d'agrandissement du nouveau cimetière,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute procédure et signer tout document nécessaire à la réalisation de la procédure administrative relative à l'agrandissement du nouveau cimetière.

**A L'UNANIMITÉ**

Fait à Francheville le 7 octobre 2021,



**Michel RANTONNET,  
Maire de Francheville**